



À LA UNE

Les premiers effets de **Parcoursup**

Evolution des profils, remédiation... Le taux de réussite aux examens affichait des résultats à la hausse avant la crise sanitaire

La loi « orientation et réussite des étudiants » (ORE) a-t-elle porté ses fruits, près de trois ans après sa promulgation ? Cette réforme, dont la pièce maîtresse était la mise en place de la plate-forme Parcoursup, était censée secouer un « système à bout de souffle ». Avec pour ambition de réduire l'échec en licence.

Sur ce point, les premiers indicateurs, rendus publics dans une récente note ministérielle, sont encourageants. Basé sur les résultats des années 2016-2017 et 2018-2019 – excluant l'année universitaire 2017-2018 bouleversée par des mouvements sociaux –, le rapport annonce une hausse de la réussite des étudiants. Le taux de passage en deuxième année des néobacheliers entrés en 2018 – après être passés par la procédure Parcoursup – s'élève à 45,4 %, soit une augmentation de 4,4 points par rapport à ceux qui ont commencé leur licence en 2016.

Un précédent rapport, publié en août 2020 par des inspecteurs généraux de l'éducation, faisait également état d'une légère augmentation du taux de présence aux examens, de + 0,7 point en 2018 par rapport à 2017.

Cette tendance positive n'a pour le moment pas été remise en cause par la pandémie : les taux de réussite aux partiels à la fin de l'année universitaire 2020 étaient en hausse, reflet de nouvelles modalités d'évaluation et d'une plus grande tolérance des correcteurs en cette année compliquée. Reste à savoir si l'année 2020-2021 suivra la même tendance, alors que les effets de la crise sanitaire sur les étudiants – notamment en

termes de santé mentale, de précarité financière et de difficultés d'apprentissages – s'accumulent dans la durée.

PAS D'EFFET UNIVOQUE

Mais au-delà des effets propres à cette période, il semblerait donc bien que depuis Parcoursup, l'échec en licence, fléau des universités françaises, tende à se réduire. Une tendance imputable, selon la note ministérielle datée de fin 2020, à « un changement de structure de la population de première année de licence » – le nouveau système évitant « les orientations par défaut », estiment ses auteurs –, mais aussi à « l'effet bénéfique des accompagnements pédagogiques » prévus par la loi ORE.

Des conclusions « prématurées » pour Leïla Frouillou, maîtresse de conférences en sociologie de l'éducation à l'université Paris-Nanterre. « Il est à ce stade compliqué de démêler l'impact particulier de cette loi et celui d'autres facteurs structurels », avertit l'universitaire, qui souligne un manque de recul et de données mises à disposition des chercheurs. « Dans certaines formations, on note une augmentation du taux de passage en deuxième année de licence, dans d'autres non. Il n'y a pas d'effet univoque. »

Dans la filière Staps, le taux de passage en deuxième année a augmenté de 7,6 points entre 2017 et 2018. Dans ces licences qui sont souvent « en tension » (le nombre d'admis est largement inférieur au nombre de candidats) la sélection des étudiants se faisait auparavant par tirage à sort, une modalité décriée que la

réforme est venue supprimer.

Désormais, le classement des candidats se réalise sur la base du dossier. Mais, si on regarde du côté des licences de psychologie, la hausse de la réussite ne s'élève cette fois qu'à 0,2 point. Restera aussi à évaluer la poursuite du parcours universitaire sur les trois ans de la licence, essentiel pour juger de la pertinence d'une réforme d'affectation. Entre 2016 et 2018, le profil des étudiants de licence a néanmoins évolué, avec notamment une tendance à la diminution de la mixité sociale. Une tendance imputable à la latitude plus large dont disposent les universités pour sélectionner leurs étudiants dans le nouveau système mis en place par Parcoursup. Et à la pression exercée par la croissance du nombre de bacheliers.

Ainsi, la proportion des bacheliers issus d'un milieu social défavorisé inscrits en première année de licence est passée de 26,3 % en 2016 à 23,6 % en 2018, selon les chiffres ministériels. Le taux d'étudiants sortis de bacs professionnels diminue aussi fortement (de 7,6 % à 4,9 %), au profit des bacheliers généraux.

Mais, pour l'heure, aucun bouleversement majeur n'est à noter dans les établissements, constate François Germinet, président de CY Cergy Paris Université et de la commission formation de la Conférence des présidents d'université (CPU). Il observe même une relative « stabilité » dans la réussite des étudiants de licence, objectif premier de la réforme : « Les quatre points de hausse ob-





servés sur une année ne constituent pas un bond majeur et ne peuvent encore déterminer une tendance forte», souligne-t-il.

DISPOSITIF PEU CONCLUANT

Parmi les nouveautés instaurées par la loi ORE, on trouvait en effet la création du dispositif « oui si ». Celui-ci comprend des modalités de remédiation à destination des étudiants dont le niveau est jugé trop faible pour réussir leur licence. Pour être admis dans leur formation, ils doivent accepter de suivre un parcours de remise à niveau – avec des heures de soutien supplémentaires dans l’année – ou bien se voient proposer un aménagement pour réaliser leur première année de licence sur deux ans.

« C’est un dispositif qui se cherche encore dans les universités, indique François Germinet. Et ce n’est pas le Covid-19 qui nous permettra de dresser des bilans plus clairs de la mise en œuvre. La crise sanitaire a tout paralysé. » Jusque-là, ces dispositifs d’aide à la réussite, dont l’application est très disparate selon les établissements, s’avèrent peu concluants.

Un rapport de la Cour des comptes, publié en août 2020, montre qu’ils peinent à mener les étudiants vers la réussite : seulement 23 % des 7229 néoinscrits qui en ont bénéficié en 2018 ont poursuivi leur formation en deuxième année. A la rentrée 2019, 39 % avaient quitté l’université (contre 29 % des étudiants sans accompagnement), 33 % avaient redoublé (contre 20 %) et 5 % s’étaient réorientés. En matière d’assiduité, le rapport des inspecteurs généraux regrette que les parcours personnalisés n’aient que peu d’effet sur le taux de présence aux partiels. La mission conclut alors à la nécessité de compléter ces aménagements, en particulier lorsqu’il s’agit d’un allongement de durée d’études, par un dispositif de suivi plus efficace.

Selon Leïla Frouillou, « plutôt

que d’ajouter des heures à des étudiants dont on a considéré qu’ils étaient plus faibles – avec tous les effets autoréalisateurs que cela peut faire peser, on aurait intérêt à mettre ces fonds dans des taux d’encadrement plus fort en première année ». Et ainsi faire baisser les effectifs dans les cours, pour mieux accompagner chacun.

A la CPU, on constate aussi les failles de ces nouveaux dispositifs. « On se rend compte qu’il est même difficile de faire venir les étudiants concernés à ces heures de tutorat ou cours de remise à niveau », admet François Germinet. A ces jeunes – parmi lesquels se trouvent beaucoup d’étudiants en attente d’une place dans un BTS ou un IUT –, il s’agirait de proposer des solutions plus adaptées, fait valoir le président d’université. ●

ALICE RAYBAUD

L'ÉCHEC EN LICENCE TEND À SE RÉDUIRE DE PAR UN CHANGEMENT DE STRUCTURE DE LA POPULATION DE PREMIÈRE ANNÉE

